



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 801-63

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 avril 2024, le règlement suivant :

801-63 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LA CARTE DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

QUE ce règlement est entré en vigueur le 29 mai 2024, date à laquelle la MRC a délivré un certificat de conformité à cet égard.

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 7 JUIN 2024.

Le greffier adjoint,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins